

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 juin 2010

RÉSEAUX CONSULAIRES (DEUXIÈME LECTURE) - (n° 2637)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 26

présenté par

M. Daniel Paul, Mme Amiable, M. Asensi, Mme Billard, M. Bocquet, M. Braouezec,  
M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Chassaigne, M. Desallangre, M. Dolez, M. Gosnat,  
Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

-----  
**ARTICLE 5**

À l'alinéa 4, après le mot :

« public »,

insérer le mot :

« administratif ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à réintroduire dans ce texte le caractère administratif des chambres de commerce et d'industrie reconnu par la jurisprudence.